A21
Le reste à charge

Mettre en face ce qui rentre et ce qui sort, aujourd'hui puis avec ce qui manque. Et savoir combien de temps la situation peut tenir.

Cette fiche n'a aucune valeur administrative. Elle fait partie de la boîte à outils Les Décisions de l'aidant. Elle ne remplace ni un avis médical, ni l'évaluation des professionnels de votre territoire.

Cette fiche ne dépend d'aucun pays et ne cite aucun dispositif. Les aides que vous recevez se notent dans la ligne prévue, quel que soit leur nom.

Elle ne remplace ni un conseiller financier, ni un service social. Elle sert à voir clair avant de vous engager.

L'ESSENTIEL EN UNE PHRASE

Un budget équilibré aujourd'hui ne dit rien de demain. Comptez ce que coûtera la solution que vous n'avez pas encore mise en place.

TROIS BUDGETS, PAS UN

Mélanger les trois budgets, c'est la première cause de tensions d'argent dans les familles. Séparez-les avant de compter quoi que ce soit.

Le budget	Ce qu'il contient	Qui décide
Celui de votre parent	Ses revenus, son logement, sa vie de tous les jours, ses soins.	Lui, ou son représentant.
Celui de l'aidance	Ce que coûte l'organisation de l'aide : intervenants, matériel, coordination, services.	À décider ensemble. Ce budget n'appartient à personne, et il finit toujours sur le vôtre.
Le vôtre	Ce que vous avancez ou payez vous-même, en argent comme en temps de travail.	Vous. Personne ne vous demandera jamais de le justifier. Il grossit donc sans bruit.

Aider un parent ne veut pas dire payer automatiquement tout ce que sa situation coûte. Le premier travail de cette fiche, c'est de poser cette question clairement, avant qu'elle se règle toute seule, sur votre dos.

1. CE QUI RENTRE, chaque mois

Les revenus de votre parent, et les aides qu'il reçoit déjà. Notez le montant vraiment versé, pas celui qui a été demandé.

Ce qui rentre	Montant mensuel	Depuis quand, remarque
Pension, retraite, revenus		
Revenus locatifs ou complémentaires		
Aide à l'autonomie perçue		
Aide au logement		
Autre aide ou prestation		

TOTAL A : ce qui rentre	

2. CE QUI SORT, chaque mois

Tout ce que la situation coûte, que ce soit payé par votre parent ou par quelqu'un d'autre. On verra qui paie à l'étape suivante.

Ce qui sort	Montant mensuel	Durable ou ponctuel ?
Logement : loyer ou charges, énergie, assurance, taxes		
Alimentation et vie quotidienne		
Santé restant à charge : mutuelle, soins, matériel		
Aide humaine à domicile		
Services : repas, ménage, téléassistance, transport		
Accueil de jour ou hébergement temporaire		
Adaptation du logement, étalée sur douze mois		

TOTAL B : ce qui sort	

3. CE QUE J'AVANCE, MOI

Ces lignes n'apparaissent nulle part dans les comptes de votre parent. Elles sortent de votre poche. Et le plus souvent, personne ne les a décidées : elles se sont installées.

Une règle, sans exception : ne mélangez jamais vos comptes et les siens. Ce que vous avancez pour lui se note à part, et se rembourse. Une avance notée reste une avance. Non notée, elle devient un don. Et le jour où quelqu'un demande des comptes, on ne regarde que ça. L'outil A23, « Accéder aux comptes, et protéger », détaille ce point.

Ce que j'avance	Montant mensuel	Comment l'estimer
Déplacements		Kilomètres × coût au kilomètre, plus péages et parking
Courses, pharmacie, dépannages avancés		Notez un mois complet, sans arrondir
Repas pris à l'extérieur les jours d'accompagnement		
Petits achats répétés : protections, consommables		
Téléphone, démarches, envois		
Autre		

TOTAL C : ce que j'avance	

Jours de congé posés pour aider, ce mois-ci	
Heures de travail perdues ou décalées	

Ces deux lignes ne se transforment pas en euros, et ce n'est pas nécessaire. Elles servent pour votre travail, et pour la discussion en famille. Elles disent ce que la situation coûte en plus de l'argent.

4. LE RESTE À CHARGE D'AUJOURD'HUI

	Montant	
TOTAL B : ce qui sort		
moins TOTAL A : ce qui rentre		
= RESTE À CHARGE MENSUEL		Le point de départ. Pas encore la décision.
dont TOTAL C, déjà comblé par moi		Sans que personne l'ait décidé.
= reste à financer autrement		Par l'épargne, la famille, une nouvelle aide.

Un résultat à zéro, ou même positif, n'est pas une bonne nouvelle.

Il veut seulement dire que la situation d'aujourd'hui est finançable. Or elle repose sur ce que vous faites vous-même. Le total C le mesure. Passez à l'étape suivante avant de conclure quoi que ce soit.

5. LE RESTE À CHARGE DE DEMAIN

Presque personne ne fait ce calcul. Il décide pourtant de tout le reste. Reprenez ce qui manque aujourd'hui (les heures d'aide que vous faites vous-même, et celles que personne ne fait) et chiffrez-les comme si un professionnel les faisait.

Ce qui manque aujourd'hui	Combien d'heures par semaine	Coût mensuel estimé
Aide humaine à domicile		
Présence de nuit, ou passage du soir		
Ménage, linge, entretien		
Accompagnement aux rendez-vous		
Autre		

Pour estimer, demandez un tarif horaire à un service de votre secteur. Un ordre de grandeur suffit : c'est la durée qui compte, pas le centime près.

Et chiffrez les heures dont votre parent a besoin, pas celles que vous arrivez à payer aujourd'hui. L'aide accordée se calcule sur le besoin évalué, pas sur ce que la famille avait réussi à financer en attendant. Sous-dimensionner pour faire raisonnable vous coûte deux fois.

	Montant	
Reste à charge d'aujourd'hui, reporté de l'étape 4		
plus le coût de ce qui manque		
moins l'aide attendue, si une demande est en cours		Mettez zéro tant que rien n'est notifié.
= RESTE À CHARGE PROJETÉ		Le chiffre qui décide.

Pourquoi ce chiffre et pas l'autre

Le premier chiffre décrit une situation qui tient parce que vous la tenez. Le second dit ce qu'elle coûterait si vous arrêtiez. Un budget ne sert qu'à répondre à cette question-là.

6. COMBIEN DE TEMPS ÇA TIENT

Un reste à charge n'est pas un problème tant qu'on sait combien de temps on peut le payer. La durée commande le calendrier, pas le montant. Faites donc le calcul sur le reste à charge projeté, puisque c'est lui que vous paierez.

Reste à charge à payer avant notification, par mois	
Mois d'instruction annoncés, de votre appel à la décision	
= Coût de l'attente, à retirer de l'épargne avant de calculer l'horizon	

Entre le dépôt du dossier et la décision, l'aide n'est pas versée et les heures se paient quand même. Retirez ce montant de l'épargne avant de diviser. Sinon, clairement, votre horizon est faux de plusieurs mois. Le nombre de mois vient de l'appel décrit dans le livre, à noter dans l'outil A08.

Épargne disponible, coût de l'attente déjà déduit	
Reste à charge PROJETÉ, par mois	
Durée avant épuisement, en mois	

Divisez l'épargne restante par le reste à charge projeté. Le résultat est un horizon, pas un budget, et il se lit en mois.

Quatre zones. Chacune commande un calendrier différent.

Plus de 24 mois	La situation est finançable. Vous suivez, vous refaites le calcul dans trois mois.
12 à 24 mois	Préparez une décision pendant qu'il reste des options. Pas au quinzième mois.
Moins de 12 mois	La décision se prend maintenant.
Moins de 6 mois	Vous ne choisirez plus. La situation choisira pour vous.

7. RÉDUIRE AVANT DE PAYER

Le réflexe, c'est de combler l'écart avec son propre argent. Quatre questions avant de le faire.

1	Existe-t-il une aide pour ce besoin précis ? Beaucoup de dépenses régulières sont prises en charge, en tout ou en partie, à condition de le demander. L'outil A20, « Jusqu'à quand vais-je compenser ? », aide à décider si le moment est venu.
2	Cette dépense est-elle durable ou ponctuelle ? Une dépense de tous les mois appelle une solution financée, pas une avance qu'on renouvelle sans fin.
3	Cette dépense peut-elle être partagée ? La question des frères et sœurs se pose ici. L'outil A05, « Grille de répartition entre aidants », sert à la poser avec des chiffres plutôt qu'avec des reproches.
4	Cette dépense est-elle prioritaire aujourd'hui ? Tout n'a pas besoin d'être payé ce mois-ci. Classer, c'est déjà réduire.

8. VOTRE DÉCISION

☐	L'horizon dépasse vingt-quatre mois. Je continue à suivre, je refais le calcul dans trois mois.
☐	L'horizon est entre douze et vingt-quatre mois. Je prépare la décision suivante dès maintenant, pas au quinzième mois.
☐	L'horizon est de moins de douze mois. Je réduis le reste à charge avant de m'engager sur quoi que ce soit.
☐	Mon propre budget est touché. J'ouvre la question du partage en famille, ou celle de mon organisation au travail.
☐	L'écart n'est plus finançable à domicile. La question change de nature : elle ne porte plus sur le budget.

Ce que je décide aujourd'hui	
Date de révision de ce calcul	

Refaites ce calcul tous les trois mois, et à chaque changement : nouvelle aide, nouvel intervenant, hospitalisation. Un budget rempli une seule fois ne sert qu'une fois.

A21 · Le reste à charge

Version 1.4, octobre 2026. La dernière version est toujours sur la page de téléchargement. Le code A21, lui, ne change jamais. Cette fiche accompagne le livre « Devenir aidant familial sans s'effondrer » (Nicolas MARVING). Le livre explique dans quel ordre prendre les décisions, et pourquoi. Elle se complète par l'outil A23, qui dit qui peut engager cet argent.

Cette fiche ne contient ni barème ni plafond : elle ne se périme pas. Ce sont les aides notées dans « ce qui rentre » qui changent.